

France Identité : Gardez la maîtrise de vos données d'identité

France Identité est un nouveau service public qui permet de créer son identité numérique régalienne.

Mis en ligne le 28 novembre 2023



Il s'agit d'une application pour smartphone qui a vocation :

- > de prolonger les usages de la carte d'identité dans le monde numérique
- > de permettre de nouveaux usages dans le monde physique

Qui peut utiliser l'application ?

France Identité est disponible uniquement pour les personnes **majeures**, possédant **une carte d'identité électronique** (délivrée depuis mars 2021 – format carte bancaire) et **un smartphone compatible**.

[Cliquer ici pour télécharger l'application France Identité](#)

L'application est-elle obligatoire ?

L'application est **gratuite**, **facultative** et **révocable à tout moment**. Elle n'a pas vocation à remplacer la carte d'identité et les démarches physiques déjà existantes.

À quoi sert l'application ?

France Identité repose sur les données d'identité présentes dans la carte d'identité électronique et permet de **limiter les risques d'usurpation de son identité** et **prouver son identité en ligne**.

Avec la Mairie de Chaville, obtenez un compte certifié

Le compte certifié s'obtient après **une vérification d'identité en mairie**. Cette procédure permet de confirmer que l'utilisateur du compte France Identité est bien le titulaire légitime de la carte d'identité rattachée à ce compte.

À quoi sert le compte certifié ?

Les premiers usages du compte certifié sont :

- > L'accès via [FranceConnect+](#)  au service "Mon compte formation"
- > La procuration de vote 100% dématérialisée pour les élections européennes de juin 2024

Comment obtenir un compte certifié ?

Pour obtenir un compte certifié, **l'utilisateur doit déjà posséder un compte France Identité actif** : avoir installé l'application, créé son compte et choisi son code personnel.

Pour faire certifier son compte :

- 1.** L'utilisateur initialise sa demande de "certification" dans son application. Il obtient alors un QR Code.
- 2.** L'utilisateur se rend à l'hôtel de ville de Chaville aux horaires d'ouverture pour faire vérifier son identité par un agent municipal, avec son titre et son QR Code.
- 3.** L'agent, au moyen du dispositif de recueil, procède à une comparaison d'empreintes.
- 4.** L'utilisateur sera ensuite informé entre 24h et 48h après son passage en mairie du succès ou de l'échec de sa démarche. L'information lui sera transmise dans son application France Identité et par e-mail à l'adresse associée à son compte.

Présentation de l'application



 RETOUR À LA LISTE



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

 01 41 15 40 00

 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS